



CCAS du Mercredi 10 septembre 2025

N° DEL 2025 09 01 CCAS

Nombre de membres du CCAS	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10	9	1	1

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 4 septembre 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 10 septembre 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique,

MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARIBERT Pascale, BONO Bernadette, RIBET Lucette, ROUGE Eliane. Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence. Absents : GIRARD Marc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

DEL 2025-09-01- DEMANDE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR COLONIE DE VACANCES

Attendu que le dossier de demande d'aide exceptionnelle pour le séjour en colonie, de deux enfants d'une même fratrie, était complet ;

Que le reste à charge, aide de la CAF déduite, incombant à la mère, ci-dénommée **XXX** résidant sur la commune, s'élève à 207.50 euros par enfant,

La commune de Mens, à travers son CCAS et dans le respect de son règlement, décide de soutenir cette famille pour favoriser le départ en vacances des enfants et propose une aide financière exceptionnelle de 100 euros par enfant, soit un total de 200 euros.

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** de prélever sur le Budget CCAS de la commune de Mens la somme de 200€ pour et de verser la somme sur le compte bancaire personnel de **XXX**

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 10/09/2025

La présidente de séance,

Florence LORENZI

La secrétaire de séance

Myriam GARAYT

